



COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE L'AGOUT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 14 JUIN 2011

Membres présents :

organisme	nom
Conseil Général du Tarn	Monsieur Serge CAZALS
Association des Maires 81	Madame Alice SEON
Association des Maires 81	Monsieur Jean-Claude DE BORTOLI
Syndicat Mixte du Bassin Agout	Monsieur Louis CAZALS
Syndicat Mixte du Bassin Agout	Monsieur Jean-Michel ARJONA
Association et Protection Environnement	Monsieur Bernard BIRBES
Agence de L'eau Adour Garonne	Madame Céline MARUEJOULS
ONEMA	Monsieur Daniel MAYNADIER

Monsieur CAZALS ouvre la séance et demande si des observations sont à faire sur la validation du compte rendu de la réunion du 21 avril dernier. Aucune observation, le compte rendu est adopté.

L'ordre du jour est le choix des bureaux d'études pour finaliser le SAGE : étude « tendances et scénarios du SAGE » et « Evaluation environnementale ». Le tableau d'analyse est distribué aux membres présents.

Etude « évaluation environnementale du SAGE »

Sophie LEBROU prend la parole et présente les 3 offres remises et précise que 10 dossiers de consultations ont été retirés.

La proposition faite par SOGREAH dépasse l'enveloppe et correspond plus à l'élaboration d'une étude d'impact qu'une évaluation environnementale. L'offre est donc rejetée.

Sur le bureau d'étude ECTARE, les avis sont partagés sachant que les projets portés par ce bureau ont toujours été validés par la DREAL bien qu'il soit très technique et bureaucratique sans réelle valeur ajoutée. Le bureau retient un avis positif sur cette offre.

Sophie LEBROU précise que le bureau d'étude CEREG nous présente une proposition tout aussi technique que la précédente. Les deux offres sont relativement similaires.

Il est vrai que cette étude EVALUATION ENVIRONNEMENTALE peut être difficile à canaliser.

Monsieur le Président précise que CEREG a déjà fait du bon travail sur le projet SAGE et que nous avons besoin de ce document, il souligne les compétences de la connaissance du territoire de la part de CEREG.

Sophie LEBROU reprend les notes d'Yvon GREZLEC de la DDT qui pense que le bureau d'étude ECTARE est compétent dans le domaine.

Céline MARUEJOU, de l'Agence ADOUR GARONNE prend la parole et confirme que l'évaluation du précédent SDAGE 1996 a tout de même été rédigée par Monsieur DELAROCHE, ancien salarié de l'Agence.

Monsieur DE BORTOLI confirme les propos de Monsieur le Président.

Cette étude EVALUATION ENVIRONNEMENTALE n'étant qu'une procédure, Monsieur CAZALS confirme la décision de retenir le bureau d'étude CEREG qui connaît déjà le territoire, les élus et le personnel du Syndicat.

Etude « tendances et scénarios »

Sophie LEBROU prend la parole et présente les 3 offres remises et précise que 10 dossiers de consultations ont été retirés.

L'offre présentée par le bureau Elan Développement est jugé très faible et anormalement basse. En effet, la proposition ne présente qu'un développement sur l'aspect économique mais aucune approche transversale. Ne correspondant pas à la demande, cette offre est rejetée.

Le bureau d'étude EAUCEA est appréciable car l'étude juridique est incluse dans la prestation de départ, et sera réalisée par Maître Philippe MARC, dont Sophie LEBROU précise les nombreuses références dans ce domaine. Cette étude sera complète avec l'élaboration du règlement du SAGE sous l'analyse juridique préalable. L'analyse juridique prévue initialement en fin de rédaction du SAGE sera faite durant les 3 mois de rédaction, limitant ainsi le risque de refonte du document et le coût d'une étude supplémentaire.

L'offre du CACG est jugée conforme aux attentes du bureau de la CLE. Cependant, pour un coût similaire, elle n'intègre pas le volet juridique proposé par EAUCEA. Il est vrai que le volet juridique n'était pas demandé dans le cahier des charges. Monsieur Daniel MAYNADIER souhaite souligner que le bureau d'études CACG est très décevant sur le rendu de certains dossiers, notamment sur les aspects de l'impact de l'environnement et leur manque de compétences sur les aspects environnementaux.

Le bureau décide de retenir le groupement « Eaucéa, Ecodécision et Philippe MARC » pour l'étude « tendances et scénarios ».

Questions diverses

Sophie LEBROU propose de fixer une prochaine date pour la présentation des deux bureaux d'études qui seront retenus.

Céline MARUEJOULS rappelle que la phase ELABORATION SAGE se termine le 31 décembre 2011 par la présentation du SAGE et que l'animatrice du SAGE devra rédiger un document de SAGE avant cette date. Cette phase d'élaboration sera suivie d'une phase de concertation sur l'année 2012 durant laquelle le bureau de CLE validera ce SAGE. L'étude « tendance et scénarios » sera donc modifiée en conséquence avec l'accord du bureau d'étude pour correspondre à l'élaboration du SAGE proprement dite.

Monsieur CAZALS réitère que d'ici la fin de l'année, le bureau de CLE possèdera un document dit technocratique. Il craint que la CLE ne pourra tenir le rythme des bureaux, commissions et différents débats. Il précise que ce document ne reflètera pas la réalité de la CLE mais que nous rentrerons bien dans les délais. Monsieur DE BORTOLI pose la question du fait que le document déposé ne sera amendé qu'après le 01^{er} janvier 2012.

Sophie LEBROU rappelle que le document présenté en fin d'année sera soumis à concertation durant l'année 2012 et pourra être amendé jusqu'à la décision finale de la CLE de soumettre le SAGE à enquête publique. Même si l'arrêté préfectoral validant le SAGE est pris, c'est un document de planification appelé à être révisé durant les 10 ans de mise en œuvre.

Monsieur le Président prescrit le planning des prochaines réunions au sein de la CLE d'ici la fin de l'année.

- Commissions de travail les 23 et 24 aout prochain.
- Réunion de la CLE le 06 septembre à 14h30
- Réunion de la CLE le 25 octobre à 18h00
- Réunion de la CLE le 13 décembre à 18h00

Le planning de travail avec ses points étapes fixés par le bureau sera présenté et envoyé aux membres.

Le dernier point de l'ordre du jour est présenté par Sophie qui réitère que les buts des réunions des commissions durant le trimestre écoulés ont été de mettre à jour les connaissances de chacun.

Céline MARUEJOULS souligne le fait que l'AGENCE de l'EAU a prévu de rencontrer le Préfet et le Sous Préfet afin de soutenir le SAGE et que ces rendez vous sont prévus durant le mois de septembre.

Une question reste sans réponse à savoir que le Préfet et le Sous Préfet risque de changer à compter du 1^{er} juillet 2011.

Monsieur CAZALS indique que Madame STEPHAN a gardé le dossier sans le déléguer au Sous Préfet.